

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **6 décembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SVOBODA François, SOULIER Jean-Marc.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc) et SIERPAKOWSKI Claire.

Secrétaire de séance : PAUTY Jean-Claude.

Date d'envoi de la convocation : 25 novembre 2024

Objet : Vente de cordes de bois aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas vocation à faire concurrence au secteur privé et que ce service est considéré comme faisant partie de son action sociale.

Des critères d'attribution ont été définis par délibération n°2018/05/03 du 1^{er} juin 2018 et modifiés par délibération n°2022/02/13 du 18 mars 2022.

Le bois ne pourrait être vendu qu'aux seules personnes qui :

- sont en résidence principale à Lamazière-Basse,
- en ont fait la demande par écrit,
- s'engagent à ne pas revendre le bois,
- ne possèdent pas de terrain boisé,
- ne sont pas imposables,
- de vendre une corde par personne et par an ;
- de faire livrer le bois par les employés communaux aux personnes qui répondent aux critères définis ci-dessus.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de fixer le prix de la corde de bois, à partir de janvier 2025, à :

- 180 € ;
- Tarif modulable sur proposition de la commission d'aide sociale (minimum fixé à 75 €).

Après délibération, le Conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.

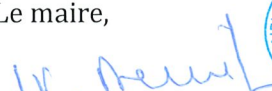
Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 1 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20241206-2024-05-05-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Extrait certifié conforme

Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.

Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20241206-2024-05-05-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024